



BIBLIOTHÈQUE RICHTER

Licence 1 droit

Les trois sources du droit

Le droit français est composé de trois branches :

- ➔ Le **droit public** (droit constitutionnel, droit administratif, droit fiscal...)
- ➔ Le **droit privé** (droit civil, droit commercial, droit du travail...)
- ➔ Le **droit mixte** (droit pénal...)

Il s'appuie sur trois sources principales :



la législation

les textes normatifs,
quelle que soit leur nature : loi, ordonnance,
décret...



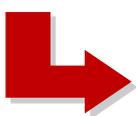
la jurisprudence

les décisions de
justice



la doctrine

l'opinion savante en
matière juridique :
les commentaires, la
réflexion universitaire...



la coutume

usages, traditions, adages...

**Le rôle est aujourd'hui plus réduit que par le
passé !**

Contact : scd-formations@umontpellier.fr